

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **L'Union Nationale de l'Apiculture Française salue le courage des députés face aux lobbies de l'agro-chimie**

**Dans le cadre de la loi sur la Biodiversité, malgré l'opposition de Madame la ministre de l'Environnement un amendement a été adopté à la majorité, hier, à l'Assemblée Nationale, interdisant l'usage des néonicotinoïdes (Gaucho, Cruiser,...) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016. L'Union Nationale de l'Apiculture Française tient à saluer le vote courageux et responsable des députés.**

Gilles Lanio, Président de l'UNAF (Union Nationale de l'Apiculture Française) à cette occasion pointe une fois de plus : « *l'incohérence du gouvernement et du ministre de l'Agriculture qui prétendent défendre les apiculteurs français et se sont opposés à cet amendement tout comme à la résolution similaire rejetée il y a quelques semaines au Sénat où l'ensemble des élus PS avaient voté contre* » il souligne : « *qu'il est urgent que le gouvernement mette un terme à son double langage et adopte une position claire et courageuse en la matière* ».

L'UNAF sera particulièrement vigilante dans les semaines à venir :

- . Sur le vote du Sénat et de l'Assemblée Nationale en 2<sup>ème</sup> lecture pour l'adoption de la loi sur la Biodiversité. Les élus qui voteront contre cet amendement voteront clairement contre la survie des abeilles et des pollinisateurs sauvages !
- . Sur la position adoptée par le gouvernement sur les lignes directrices proposées par l'EFSA (Agence Européenne de Sécurité Alimentaire) qui encadreront l'évaluation des molécules de manière plus rigoureuse dès qu'elles seront adoptées par les représentants des ministres de l'Agriculture de l'Union Européenne.
- . In fine, sur l'interdiction totale des néonicotinoïdes en France et en Europe.

*Pour mémoire :*

*L'amendement Batho / Bapt adopté qui demande l'interdiction à compter de 2016 : <http://www.assemblee-nationale.fr/14/amendements/2064/AN/754.asp> concluant par : « c'est pourquoi afin de protéger la santé humaine et la biodiversité et particulièrement les abeilles, l'environnement et la santé, il est proposé de prolonger l'action de la France par l'interdiction de ces substances dangereuses ».*

Cet amendement a été adopté à la majorité malgré un avis défavorable de la commission et du gouvernement. Plusieurs socialistes ont voté avec notamment les écologistes, le Front de Gauche et l'UDI. Seul, l'UMP et quelques socialistes ont voté contre.